
Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 7 novembre 2024

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU
GARD
Séance du 14 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-huit heures trente, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane ;

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël ;

Absents non excusés

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Monsieur SUZZI Pierre ;

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame Christiane MARTINA est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2024 :

Avant de passer au vote, Mr le Maire précise, qu'il y a une erreur retranscrite sur le compte rendu.

Il faut lire : Pour les personnes absentes lors de cette réunion, elles sont non excusées (et pas excusées)

Après vote, le compte rendu est approuvé.

Abstention : 2, Mme Julie Lajarrige, Mr Noël Rigal,

Pour : 4 Mme MARTINA Christiane, Mrs CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude

Convention avec le CD30 d'occupation temporaire du domaine public (Rue Astruc)

Cette convention que l'on doit prendre avec le département pour la durée des travaux. Dès réception du chantier, la convention devient caduque.

Voté à l'unanimité : pour (6)

DÉLIBÉRATION N°36

Convention avec le CD30 de financement et de transfert de gestion (Rue Astruc)

Le CD30 autorisera la commune à réaliser les travaux projetés sur le domaine public par le biais de cette convention.

La participation financière départementale sera versée à la demande de la commune.

Voté à l'unanimité : pour (6)

DÉLIBÉRATION N°37

Consultation du cabinet de maîtrise d'œuvre de 3 chemins

Maîtrise d'œuvre pour les chemins concernant l'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées concernant les chemins Capelane et Porche ainsi que le réseau d'eau pluviale sur le chemin des chênes.

6 bureaux d'études seront consultés. Il s'agit :

- AMERIA INGENIERIE Alès - RHONE CEVENNES INGIENERIE Alès
- INFRAMED St Aunès - ICS Nîmes
- CEREG Nîmes - SEIRI Nîmes

Ces bureaux répondront pour l'assainissement des Eaux Usées, la voirie et l'Assainissement Eaux pluviales

- L'étude AEP, schéma directeur : SIAEP des Gardies
- L'étude des réseaux secs (électricité et fibre) SMEG

Le choix du bureau d'études se fera en conseil municipal janvier 2025

Voté Pour à l'unanimité (6)

DÉLIBÉRATION N°38

Autorisation projet agrivoltaïque

Suite à la réunion publique du 17 octobre au foyer communal avec la Société RP GLOBAL, le conseil municipal doit se prononcer pour donner son accord aux sociétés qui désirent réaliser ces projets.

Voté contre 3 : Mme LAJARRIGE Julie, Mrs PERRIRAZ Michel et RIGAL Noël
pour 3 : Mme MARTINA Christiane, Mrs CUENOT Jean-Louis et REMY Claude

La voix du maire étant prépondérante, la délibération accordée.

DÉLIBÉRATION N°39

Primes de fin d'année pour le personnel communal

Compte tenu d'une année difficile que nous venons de passer par rapport à la hausse des prix et de l'inflation, Mr Le Maire propose d'augmenter les primes du personnel communal, à concurrence de 10 % sur les primes mensuelles. Ce qui fait 18€ pour l'agent technique et 15€ pour l'agent administratif. Celles-ci seront versées à partir de janvier 2025.

Voté Pour à l'unanimité (6)

DÉLIBÉRATION N°40

CDG 30 : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Nous avons pris une délibération en juillet 2024 à 50 % de la prime. Aujourd'hui suite à l'avis favorable du CST, il nous faut confirmer.

Voté Pour à l'unanimité (6) pour cette adhésion.

DÉLIBÉRATION N°41

Délibération relative au temps de travail fixant les cycles de travail : avis du CST favorable

C'est pour l'attribution de RTT suite à un dépassement des 35 heures. Exemple 35h30 = 3 jours ouvrés par année accordée. Ceci ne nous regarde pas, mais nous devons néanmoins prendre une délibération au cas où cela s'avérerait.

Voté Pour à l'unanimité (6)

DÉLIBÉRATION N°42

Noël des enfants

Pour les enfants du village, nous estimons une enveloppe de 20€ par cadeau de la naissance à 11 ans. La distribution se fera au foyer communal par le père Noël, prévue le 15 décembre à 15h30, accompagnée d'un Goûter.

Un vin chaud sera servi aux parents et toutes personnes présentes.

Voté Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Chemins communaux :

Les chemins sont réparés. Lors des dernières pluies, je me suis rendu compte que beaucoup d'eau parasite arrive sur ces chemins et sont en grandes parties les causes de dégradations. A voir ce qu'il conviendra de faire avant le printemps !

Le nettoyage a été également fait à l'épaveuse, il y a peu de temps.

Achat du terrain de Mr RIGAL Jacky

Les papiers sont chez le notaire. Le géomètre devra revenir sur place, car l'escalier où se trouve le portillon pose problème. Pour que la commune n'en soit pas responsable, 1 ou 2 m² devront être cédés à Mr Rigal. En effet, la sortie de l'escalier se trouve sur la voie publique. L'étude notariale s'occupe de cette affaire.

Décoration de Noël :

Avec l'accord des élus, nous reconduirons les mêmes illuminations. Celles-ci seront posées par l'Ets Vetsel.

Demande de Mr PEREZ Christophe

Mr PEREZ souhaite poser une bâche ou banderole publicitaire sur la barrière du pont, qui se trouve à l'angle du chemin du prieuré et de la D35. Après discussion, un avis est défavorable pour la pose de cette bâche ou banderole qui pourrait gêner.

Vœux du maire

Vendredi 10 janvier 2025 à 19h00, Mr Le Maire présentera ses vœux aux habitants du village, et qui aura lieu au foyer communal. Un pot de l'amitié sera servi à cette occasion.

Galette des rois pour les aînés

Dimanche 26 janvier 2025 à 16h00 au foyer communal, la galette des rois sera offerte aux aînés (à partir de 62 ans) accompagnée d'un verre de pétillant.

N'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 20h05